

II

*L'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique au Secrétaire
d'État des États-Unis d'Amérique*

N° 107

L'Ambassadeur du Canada présente ses compliments au Secrétaire d'État et a l'honneur de se référer à la Note du Département d'État en date du 25 septembre 1950 concernant certaines modifications qui doivent être apportées, à titre temporaire, au programme relatif à l'établissement de stations météorologiques dans l'océan Pacifique, prévu par l'Accord conclu en juin 1950* entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

En donnant son agrément à la proposition de modifier, à titre temporaire, le programme relatif à l'établissement de stations météorologiques dans l'océan Pacifique, le Gouvernement canadien demande que des fonctionnaires compétents des deux Gouvernements examinent, de temps à autre, dans quelle mesure la station provisoire «U» demeure nécessaire, afin que la station «O» puisse être mise en service à une date aussi rapprochée que possible, conformément à l'Accord relatif à l'établissement et à l'application du programme prévoyant la mise en service de stations météorologiques dans l'océan Pacifique.

AMBASSADE DU CANADA

Washington (D.C.)

Le 16 février 1951

W.D.M.

COMMERCE

Échange de Notes entre le Canada et l'Union
Africaine

Fait au Cap le 27 avril 1951

En vigueur le 1^{er} avril 1951